

## **Assainissement**

### **Assainissement collectif**

La compétence d'Assainissement intègre la collecte, le transport, l'épuration des eaux usées (à l'exclusion des eaux pluviales) ainsi que l'élimination des boues de stations d'épuration.

#### **Le réseau d'assainissement de Bourges Plus**

Une longueur de plus de 375 kilomètres ;

- 72 stations de relèvement ;
- 10 stations d'épurations traitant les rejets des eaux usées (à hauteur de 115 000 équivalents habitants) ;
- 1 usine de compostage traitant 10 000 tonnes/an de boues issues des stations d'épurations.

#### **Tarifs**

La tarification de ce service est votée chaque année par le Conseil Communautaire.

Consultez [les tarifs](#).

Consultez le rapport sur le prix et la qualité des services sur [le site de Bourges Plus](#).

Règlement, formulaire de demande de réalisation de branchement, formulaires de déclaration sur le [site de Bourges Plus](#).

### **Assainissement non collectif**

L'assainissement non collectif est un système d'épuration autonome à la parcelle qui remplit 4 fonctions :

- une collecte et un transport des eaux usées hors de l'habitation ;
- un prétraitement des effluents (par un dispositif de type fosse toutes eaux ou équivalent) ;
- un traitement par le sol (naturel ou reconstitué) ;
- une évacuation des effluents traités.

Réglementation :

C'est l'arrêté du 7 mars 2012 qui fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif de manière à répondre aux exigences de la santé publique et de la protection de l'environnement.

Il définit de manière précise le type d'installation à mettre en place.

Pour les habitations individuelles, il s'agit généralement :

- d'une fosse toutes eaux (prétraitement), suivi selon la nature du sol
- d'un épandage souterrain (ou épandage en sol naturel).

ou si sol en place ne le permet pas :

- d'un lit filtrant vertical non drainé (ou épandage en sol reconstitué);
- ou d'un lit filtrant drainé à flux vertical
- ou si des contraintes sont particulières le justifient, d'un tertre d'infiltration, d'un filtre à zéolithe ou de tout autre dispositif agréé par le Ministère concerné

Pour tout savoir sur [le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Bourges Plus](#), [les tarifs](#) et la réglementation en vigueur, consultez le site internet de l'agglomération.

rgba(255,255,255,1)

## **Contacts**

**Assainissement non collectif :**

Bourges Plus : 02 48 68 96 97

**Assainissement collectif :**

Problème d'obstruction de vos écoulements ou de création d'un nouveau branchement : Veolia 09 69 32 35 29

Contrôle du bon raccordement des eaux usées en cas de vente de votre immeuble : Bourges Plus  
Service Contrôles 02 48 68 96 97

[verif.assainissement@agglo-bourgesplus.fr](mailto:verif.assainissement@agglo-bourgesplus.fr)

rgba(255,255,255,1)